

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-
Cartierville*

Membres

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 23 avril 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE180890001**

**Accorder un contrat à Loïselle inc. pour les travaux
d'infrastructures souterrains et d'aménagement dans
le cadre de la phase 2 du Quartier des gares /
Dépense totale de 22 661 565,04 \$, taxes incluses
(contrat : 20 773 101,28 \$ + incidences : 1 888 463, 75 /
Appel d'offres public VMP-18-002
(2 soumissionnaires).**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE180890001

Accorder un contrat à Loisselle inc. pour les travaux d'infrastructures souterrains et d'aménagement dans le cadre de la phase 2 du Quartier des gares / Dépense totale de 22 661 565,04 \$, taxes incluses (contrat : 20 773 101,28 \$ + incidences : 1 888 463, 75 / Appel d'offres public VMP-18-002 (2 soumissionnaires).

À sa séance du 4 avril 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 11 avril 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants de l'arrondissement de Ville-Marie ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris les explications des représentants de l'arrondissement quant à la taille du contrat et à la volonté de réaliser rapidement les travaux prévus, compte tenu de la «pause» pendant les fêtes du 375^e anniversaire de Montréal.

Devant la présence de seulement deux soumissionnaires, les membres se sont demandés s'il n'aurait pas été préférable d'octroyer plusieurs contrats d'une moins grande valeur pour favoriser l'ouverture du marché.

Les membres de la Commission ont néanmoins souligné l'initiative de l'arrondissement de procéder avec un système à deux enveloppes pour l'évaluation des offres. Ils ont invité l'arrondissement à joindre au sommaire décisionnel un tableau détaillant les pointages obtenus par les deux soumissionnaires pour la partie d'évaluation qualitative des offres reçues.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants de l'arrondissement de Ville-Marie pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE180890001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.